

Programme spécial 2009 pour l'assainissement énergétique des bâtiments, destiné aux coopératives d'habitation

Un prêt de 45'000 francs sera octroyé aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui investissent 100'000 francs par logement pour satisfaire au modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) ou à la norme Minergie. La durée du prêt s'élève à 25 ans. Les cinq premières années sont sans intérêts, ensuite leur taux sera très favorable. Grâce à ces conditions avantageuses, la hausse de loyer sera pratiquement divisée par deux par rapport à un financement conventionnel.

Les coopératives suisses d'habitation et d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique possèdent plus de 260'000 logements, situés pour la plupart dans les villes ou les agglomérations. Comme les loyers de ces logements sont calculés sur la base des coûts, ils sont en moyenne 20% meilleur marché que l'ensemble des logements en location et sont de ce fait d'un grand intérêt dans l'approvisionnement de la population en logements à prix modéré. Or la majorité des bâtiments concernés ont plus de 30 ans et ne satisfont pas aux standards énergétiques actuels. Le programme spécial permettra d'en rénover une partie sans pour autant entraîner de hausse massive des loyers.

Le programme spécial en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments, d'un montant de 50 millions de francs, fait partie des mesures décidées par le Conseil fédéral le 12 novembre 2008 en vue de soutenir les entrées de commandes et l'emploi en Suisse. Ce premier train de mesures, adopté par le Parlement lors de sa session de décembre, consiste à anticiper en 2009 des dépenses à hauteur de quelque 340 millions de francs.

Aperçu du marché du logement 1/2009

Vous trouverez des informations sur les conditions et les modalités d'exécution du programme dans un aide-mémoire et un prospectus d'information conçus par l'Office fédéral du logement: www.bwo.admin.ch > Thèmes > Aide au logement > Aides fédérales LOG